

Charte de l'association

I – GENESE DE LA NOTION DE PARRAINAGES Fondée en 2007, l'Association Solidarité Bidonvilles Madagascar est née à la suite d'une constatation dramatique : un certain nombre de gens pauvres des Pays en Voie de Développement, notamment des femmes seules en charge de famille, déjà abandonnées par les services sociaux de leur pays, échappaient à l'aide des organisations humanitaires classiques et s'efforçant de venir en aide à ces populations par une aide collective ; une femme très pauvre de l'Inde a parfois pas d'autre choix pour la survie de son enfant que de s'en séparer en le confiant à un orphelinat. De même, une maman malgache seule avec trois enfants, sacrifiera très tôt la scolarité de sa fille aînée de 12 ans pour la placer comme servante au pair la plupart du temps, quelquefois pour un salaire dérisoire de 5 à 6€ par mois ; même si l'école est gratuite, parce qu'il faut au plus tôt se décharger d'une bouche à nourrir quand il y a d'autres enfants qui ont faim. On sait enfin qu'un certain nombre d'adolescents placés dans des emplois fictifs, sont en fait victimes d'abus sexuels et parfois même destinés à la prostitution.

De cette constatation, il est apparu que seule une aide individuelle en faveur de ces familles, serait susceptible de leur rendre un avenir et de les préserver de la déchéance. Pour qu'elle soit efficace, cette aide devrait prendre la forme d'une allocation personnelle et régulière durant les années d'éducation des enfants ; de plus, pour respecter la dignité de la maman, elle ne saurait être apparentée à une assistance ; elle est tout simplement la réparation d'une injustice . Ce soutien est donc le rétablissement d'un droit qu'une femme acquiert en qualité de mère et de chef de famille, celui d'avoir les moyens matériels et culturels d'élever correctement ses enfants. Tout simplement, il fallait rendre à cette mère le revenu dont le décès ou l'abandon de son mari la privait pour restaurer un équilibre financier, base d'une vie décente.

Ce soutien individuel pourrait être réalisé par une équipe de spécialistes sur place, comme le font la plupart des organisations humanitaires mais il a pour conséquence d'avoir un coût vite élevé, ce qui amène à prélever une part importante des dons pour le fonctionnement de cette équipe, avec le risque habituel des déperditions et la nécessité d'un contrôle astreignant. Par ailleurs, l'expérience nous a montré qu'un grand nombre de donateurs souhaitent aujourd'hui avoir un contrôle direct sur les sommes qu'ils remettent et que beaucoup sont méfiants vis-à-vis des frais généraux qui grèvent souvent excessivement les fonds employés à l'aide humanitaire. Enfin, beaucoup de ces donateurs souhaitent avoir une relation directe et privilégiée avec les familles bénéficiaires. C'est pourquoi la solution consistait donc à relier tout naturellement les donateurs aux familles aidées par un lien direct, personnel et exclusif sur le plan financier. De toutes ces réflexions et demandes, est née la notion de parrainage : le donateur est un parrain ou une marraine qui est relié(e) directement à une famille du Tiers-Monde par un financement mensuel, et par des liens d'amitié qui favorisent le soutien moral de la maman en difficulté.

II – LE FINANCEMENT

- Le parrainage est en premier lieu le financement d'une famille qui va permettre avec le salaire de la maman, de retrouver un équilibre financier permettant la subsistance et l'éducation des enfants. Il est donc nécessaire qu'il soit suffisant pour atteindre cet objectif mais comme par ailleurs il agit d'un parrainage individuel, l'aide apportée est nécessairement limitée puisqu'elle vient d'une seule personne, au mieux d'une famille française. La seule solution pour concilier le mieux possible ces deux antagonismes, est de réduire de manière drastique les frais de fonctionnement en France et dans les pays d'intervention afin d'affecter la totalité des dons au parrainage des familles.

- La solution en France est aisée puisqu'elle consiste tout simplement à ne fonctionner que dans un bénévolat intégral avec des structures administratives réduites au maximum ; il est de plus toujours possible de s'interdire tout achat de matériel, propriété de l'Association, ainsi que toute location de local pour travailler dans nos maisons propres, sur notre matériel personnel. Les frais administratifs incontournables, peuvent ainsi être réduits au maximum et consister en des frais de papiers, d'enveloppes, de frais d'impression et surtout de timbres avec un forfait téléphonique éventuel. Cette manière de voir et de faire est l'âme même du bénévolat et la règle fondamentale de l'association Solidarité Bidonvilles Madagascar.

- Notre action se réalisant à l'étranger, appelle nécessairement la collaboration de ressortissants des pays où nous intervenons. A nouveau, se pose le problème du coût financier du personnel qui travaille sur place au service des familles. Or, il est notoire qu'une partie des fonds collectés est souvent utilisée dans une proportion importante par les intermédiaires de ces pays ; souvent, très justement d'ailleurs, parce qu'une action sérieuse implique l'usage de locaux, l'embauche de personnel et des frais administratifs conséquents. Ce système permet aussi de mettre en place des actions de qualité en salariant des professionnels du pays mais il conduit aussi parfois à des déperditions financières, quelquefois même à des dérives qui spolient les classes pauvres. Dans l'esprit de Solidarité Bidonvilles Madagascar, la solution consiste donc à réduire au maximum l'encadrement sur place et à appuyer ici encore, quand c'est possible, sur une part de bénévolat, de façon à ce que nos collaborateurs étrangers participent aussi à cet effort d'entraide et de développement qui les concerne au premier chef. On s'efforcera alors de mettre sur pied un bénévolat partiel au niveau de l'encadrement dans le pays d'intervention chaque fois que le Responsable d'antenne en a la possibilité. Les correspondants et collaborateurs de l'Association devront comprendre qu'on ne rentre pas à « Parrainages » pour faire carrière ou obtenir de gros salaires mais qu'ils participent également en partie de cet esprit de bénévolat qui anime toute l'Association. Leurs rémunérations seront constituées uniquement d'indemnités, correctes mais modestes tout de même par rapport à l'échelle des salaires de leur pays. Par contre, tous les frais afférents à leur travail leur seront remboursés et les frais de locaux, il est possible

avoir un local, seront réduits eux aussi au maximum.

Evidemment l'objectif d'un bénévolat partiel à l'étranger reste souvent une solution théorique étant donné qu'il ne sera pas toujours possible de s'appuyer sur du bénévolat dans les pays aidés ; dans ce cas, les travailleurs sociaux recevront une indemnité dont le montant correspondra au salaire de leur pays pour ce genre de qualification, au prorata des heures travaillées ; il s'agit d'un emploi à temps partiel ; un emploi à temps complet n'étant pas nécessaire dans la plupart des cas. Aux Responsables d'antennes de voir s'il leur est possible de mettre en place une couverture médicale et de cotiser à une caisse de retraite.

- Ces deux règles de base fondamentales, permettront de porter ensemble des frais en France et à l'étranger sur les seules cotisations perçues dans chaque antenne, de façon à affecter aux familles aidées, la totalité du parrainage versé par le parrain ou la marraine. On peut parler alors de parrainage direct et intégral puisque le financement est déposé en totalité sur le compte bancaire de la maman.

- Les Responsables ou les Collaborateurs de l'Association auront toujours à l'esprit qu'avec des moyens limités, il n'est pas possible d'être partout. Solidarité Bidonvilles Madagascar a fait le choix d'être présent auprès des plus pauvres et non de venir en aide aux classes moyennes des Pays en Voie de Développement ; celles-ci sont donc sollicitées pour participer à notre effort de solidarité ; qui ne le comprend pas ne doit pas rentrer ni rester à Solidarité Bidonvilles Madagascar. Les Responsables auront à expliquer aux Collaborateurs et Correspondants qu'ils choisiront dans les pays d'intervention.

- Il est important également de comprendre que la force actuelle de notre financement, repose sur le taux de change favorable à notre monnaie ; grâce à ce taux, on peut faire beaucoup dans les pays pauvres avec une participation modeste d'une famille française. Le Responsable d'antenne sera donc amené à suivre de très près ce problème du taux de change en s'efforçant d'ajuster le parrainage aux besoins vitaux des familles parrainées. Cette évolution du taux de change peut amener dans l'avenir de grosses difficultés si « Parrainages » veut persévérer dans sa volonté d'un suivi personnel des familles. En effet, l'évolution de ce taux peut provoquer une baisse significative du parrainage en devise du pays et donc une diminution dramatique du pouvoir d'achat. Solidarité Bidonvilles Madagascar saura trouver des solutions pour faire face à cette difficulté possible ; une des solutions à retenir pourrait être le double parrainage d'une famille à l'image du parrain et de la marraine veillant sur le même filleul.

- L'essentiel du financement vient du parrainage qui assure un revenu régulier mais étant donné la détresse des familles, les besoins sont parfois supérieurs aux ressources en raison de situations d'urgence que ne peuvent pas assumer les parrains et marraines dans la plupart des cas. L'association s'efforcera donc de mettre en place des revenus complémentaires sous forme d'activités commerciales, de dons, de subventions... pour alimenter une Caisse Centrale de Solidarité afin d'éviter de recourir sans cesse à la générosité des parrains et des marraines. Les sollicitations répétées auprès des membres et amis de l'association, finissent en effet par les décourager. Solidarité Bidonvilles Madagascar entend donc montrer le plus grand respect envers ses membres en n'abusant jamais de cette facilité, sinon pour des situations dramatiques.

- Tout en respectant scrupuleusement la priorité du parrain ou de la marraine dans la gestion de son parrainage, l'association pourra donc être amenée dans des situations dramatiques à compléter leur action et même dans certains cas à substituer en raison du coût élevé ou de la technicité de l'intervention comme par exemple dans le cas de l'opération d'un enfant. Cette intervention se fera évidemment le plus fréquemment possible en collaboration avec le parrain ou la marraine et parfois même sous sa direction.

III – NOTRE OBJECTIF

- La misère s'enracine dans le sous-développement de l'économie et les problèmes politiques des pays du Tiers-Monde. Mais chez les plus pauvres elle est encore tragiquement aggravée par le manque de scolarité et de formation professionnelle, spécialement chez les femmes vouées très tôt aux tâches familiales traditionnelles. La disparition du père de famille est presque toujours synonyme de déchéance matérielle en raison du salaire dérisoire d'un grand nombre de femmes.

- Réduits à la misère, les enfants sont voués à compléter au plus tôt le maigre salaire de la mère pour assurer la subsistance de la famille. La scolarisation de ces enfants est donc sacrifiée très vite et par voie de conséquence toute chance de formation professionnelle et donc tout espoir de promotion sociale. Mis trop tôt sur le marché du travail, ils sont condamnés presque toujours à des métiers mal payés et reproduisent presque toujours dans leur propre famille, le schéma de la misère qui était celui de leur mère avec peu d'espoir d'émancipation.

- La finalité du parrainage est donc de remédier à cette fatalité en permettant aux enfants d'échapper à cet engrenage infernal par le biais d'un projet éducatif authentique, c'est-à-dire d'une scolarisation de qualité prolongée ou parfois remplacée par une formation professionnelle. A long terme le parrainage vise donc à rendre à ces enfants malchanceux, l'autonomie que donne l'exercice d'un métier correctement rémunéré, il leur rend l'avenir personnel dont le décès ou l'abandon de leur père les avait privés. Tout naturellement, il s'arrête alors normalement avec la fin de la scolarisation ou de cette formation du dernier enfant. Comme enfin il est évident que ce projet dépend aussi des intéressés appelés à saisir la chance qui leur est faite, le parrain ou la marraine est invité à rester très vigilant sur la qualité de la scolarisation ou de la formation professionnelle des enfants parrainés.

- Familles parrainées et parrains et marraines comprennent donc que la simple subsistance matérielle de la famille n'est jamais la seule raison du parrainage car notre action s'inscrit dans un projet de développement à long terme, c'est-à-dire d'indépendance matérielle et culturelle, pour la promotion des plus démunis ; la maman parrainée y participe à sa façon par l'éducation qu'elle donne à ses enfants et pour laquelle elle reçoit

l'allocation du parrainage. Elle est aussi partie prenante du projet et non personne assistée.

- Cette autonomie des enfants parrainés reste toujours l'objectif premier de l'Association mais dans un certain nombre de cas, la mère de famille soutenue par le parrainage, retrouve l'initiative et les compétences nécessaires pour développer des activités rémunératrices complémentaires. Elle-même souhaite retrouver son autonomie financière en tant que chef de famille et imagine des micro-projets. Solidarité Bidonvilles Madagascar s'efforce alors de favoriser ces initiatives personnelles en octroyant des crédits pour la création de ces petites entreprises commerciales ou artisanales susceptibles d'apporter enfin l'équilibre financier dont elles ont besoin. C'est enfin un pas de plus vers l'autonomie des mères de famille et l'expression de leur dignité. L'octroi de ces crédits peut permettre enfin de libérer certaines mères de famille endettées lourdement par des urgences tragiques comme l'hospitalisation d'un enfant ou le décès du père, parfois même endettées à vie par des emprunts contractés auprès d'usuriers qui les tiennent ainsi en esclavage déguisé. La libération financière de ces mamans est donc la condition préalable au parrainage pour que celui-ci ne serve pas à financer les usuriers.

- L'association s'efforcera donc de mettre sur pied toutes les formules de crédit susceptibles de répondre à ces besoins en se souvenant que l'efficacité du projet pour la personne bénéficiaire est la seule condition qui compte et sera retenue et non la rentabilité pour l'Association, dans la mesure de ses moyens évidemment. Les crédits alloués sont toujours modestes au départ et remboursables intégralement sur de courtes durées, c'est pourquoi il faut plutôt parler de micro-crédits. Les taux d'intérêt afférents au capital restent minimes mais nécessaires car ils ont l'avantage de conférer à ces crédits la qualité d'opérations bancaires et non d'aides supplémentaires. Ces crédits ne sont donc pas du même ordre que le parrainage et relèvent de cette notion d'autonomie financière qui est l'objectif final de Solidarité Bidonvilles Madagascar.

- L'association aura bien soin de mettre en place toute une échelle de crédits divers permettant aux bénéficiaires de démarrer avec des sommes réduites ne mettant pas en danger financièrement les familles, en cas de non-remboursement, pour atteindre des montants plus importants à l'occasion d'un deuxième ou troisième prêt et permettant de faire tourner de petites entreprises pour les bénéficiaires les plus habiles. Ces crédits pourront enfin être garantis sur les parrainages pour éviter le risque de non-remboursement.

- Un grand nombre de mamans parrainées n'ont pas bénéficié d'une bonne scolarisation et donc d'une formation professionnelle et sont par conséquent exclues du marché de l'emploi et, bien sûr, incapables de démarrer des activités rémunératrices complémentaires dans le cadre des micro-projets de Solidarité Bidonvilles Madagascar. L'association pourra donc mettre en place des programmes de formation professionnelle pour combler ce manque et permettre ainsi aux mamans bénéficiaires qui le souhaitent, mais n'en ont pas les moyens, de postuler enfin à nos micro-crédits. Ces formations pourront être mises en place directement par Solidarité Bidonvilles Madagascar ou dans le cadre d'un partenariat avec des organismes compétents. Dans ce dernier cas, évidemment, on veillera plus que jamais à garder la transparence et la maîtrise du projet. Précisons enfin que l'objectif de Solidarité Bidonvilles Madagascar n'est pas de se transformer en organisme de formation mais de donner à chaque maman parrainée une chance de plus et le moyen de se valoriser.

- Tous ces micro-projets et crédits seront accompagnés sur place par la responsable financière qui ne se contentera pas évidemment d'une collecte passive. Les mamans sont donc conseillées et soutenues dans cet effort jusqu'au remboursement final et parfois même au-delà pour consolider leur indépendance financière. Celle-ci acquise, Solidarité Bidonvilles Madagascar se retirera car il n'est pas dans la nature de l'association d'assurer la gestion d'entreprises, si petites soient-elles.

IV - L'ORGANISATION En France :

- En théorie, le parrainage pourrait être géré individuellement hors de toute structure mais pour assurer la pérennité et la qualité de l'aide aux familles, il semble nécessaire de mettre en place une structure associative qui facilitera le suivi des familles par les parrains et les marraines, favorisera de plus la communication entre eux et enfin le dynamisme et les moyens d'action de l'équipe dirigeante. Cette association est toujours non confessionnelle et apolitique pour toucher en France toutes les personnes qui souhaitent s'engager dans l'humanitaire et dans les pays aidés, toutes les familles en difficulté sans considération de confession, de classe sociale, de caste ou d'appartenance politique.

- Evidemment, en tant qu'association, elle est à but non lucratif et gérée par des administrateurs exclusivement bénévoles et ne retirant pas le moindre intérêt personnel de l'exercice de leur mandat ; dans cet esprit, ils s'engagent à prendre sur leurs deniers personnels les frais de déplacement inhérents à leur fonction, étant donné que ce type de frais est trop lourd à supporter par les finances de l'Association. Les frais de déplacement dans le cadre d'une mission pourront par contre bénéficier d'un justificatif fiscal de réduction d'impôt selon la législation en vigueur, à condition évidemment que l'Association n'ait pas à faire la moindre avance de frais ni apporter dans ses comptes la plus minime dépense.

- L'équipe dirigeante, en outre, sera constituée d'administrateurs assumant toutes les responsabilités administratives et comptables sans pouvoir recourir à du personnel salarié pour la gestion de l'Association, toujours dans le même but de réduction des coûts et d'indépendance. Il n'est pas possible en effet, de faire appel à du salariat coûteux et de donner en même temps la totalité du parrainage. Elle comprendra enfin tous les responsables de secteurs géographiques où l'association intervient et les membres du Bureau : Président, Vice-Président, Secrétaire... devront participer directement à la gestion d'une antenne afin de garder le contact avec la réalité des familles parrainées. Tout simplement, nous voulons que les Administrateurs, président compris, mettent « la main à la pâte ».

- Ces secteurs géographiques appelés « antennes » seront gérés par des Responsables jouissant d'une

grande indépendance dans leur gestion mais tout de même sous l'autorité du président et du Conseil d'Administration. Ces Responsables d'antennes assumeront toutes les responsabilités financières et administratives de leur secteur, avec les Collaborateurs de leur choix. Chaque Responsable d'antenne est alors, personnellement comptable de l'équilibre financier de son antenne et donc du compte bancaire que l'Association lui a ouvert pour la gestion de son secteur. A lui d'équilibrer ses recettes et ses dépenses sans attendre aucune aide de la Caisse centrale de l'Association, sauf si le Conseil d'Administration en décide l'attribution pour le démarrage de son antenne ou pour faire face à une urgence. A lui surtout de verser la totalité des parrainages aux familles en finançant ses frais de gestion uniquement par les cotisations des parrains/marraines, appelées dons de fonctionnement. Les dons individuels sont normalement réservés aux urgences, au démarrage de nouveaux parrainages, aux micro-crédits et aux actions de formations.

- Ce système d'antenne a ainsi le mérite d'encourager l'initiative et le dynamisme de chaque antenne tout en évitant une centralisation administrative vite paralysante et complexe. Il permet de garder de petites unités à taille humaine, gérables par des non professionnels et de favoriser la transparence. Les différentes antennes sont alors aisément centralisées au sein d'un Conseil d'Administration et d'une comptabilité centrale, détentrice d'une caisse centrale pour les urgences et gérée par le Trésorier.

- Cette organisation permet enfin à toute antenne de se transformer en association quand elle le désire ou tout simplement quand la taille de l'association devient excessive et pourrait conduire à cette lourdeur administrative souvent synonyme de non-transparence financière, de gaspillage ou de détournement et malheureusement de conflits. Les responsables de l'association auront donc le souci de veiller à ce que celle-ci garde toujours une taille humaine pouvant être gérée par des non professionnels et gardant surtout une dimension et une implantation locales. Si « Parrainages » venait à s'étendre sur le territoire national, les membres de « Parrainages » se refuseront à créer une Association unique de dimension nationale, mais s'organiseront en une fédération de petites associations transparentes, dynamiques et locales, unies par la même éthique et un objectif commun, toujours dans le même but, de limiter au maximum les coûts et de travailler dans un esprit de bénévolat intégral.

A l'étranger :

- Là aussi, le principe de réduction des coûts sera à la base de notre organisation. La structure administrative sera réduite autant que possible à la plus simple expression et les locaux, souvent nécessaires, seront toujours modestes et bon marché.

- Les Responsables d'antennes recruteront des travailleurs sociaux dans les pays d'intervention pour mettre en place le programme de « Parrainages ». Il sera fait appel, autant que possible, comme il est notifié dans le paragraphe du « Financement », à du personnel acceptant de travailler dans l'esprit de « Parrainages » évidemment, mais aussi acceptant une part de bénévolat ; d'une part pour réduire les coûts de personnels et surtout pour les inviter à s'impliquer dans cet effort de solidarité auprès des plus pauvres. Il est bon sans doute que l'aide aux plus démunis ne vienne pas toujours de l'étranger et le pari d'un bénévolat sur place mérite aussi d'être tenu, dans des limites raisonnables évidemment.

- « Parrainages » s'efforcera toujours de garder son indépendance la plus grande par rapport aux Autorités du pays d'accueil en veillant naturellement à être toujours en règle par rapport à la loi et aux réglementations en vigueur. L'Association veillera également jalousement sur son indépendance par rapport aux organismes et associations sur place dans le but d'éviter toute confusion ou toute récupération indue de son travail auprès des plus démunis. Cette prudence ne empêchera pas évidemment de conclure des accords de partenariat avec d'autres organismes, accords dûment codifiés dans des conventions qui devront être soumises au Conseil d'Administration. Indépendance de notre action et discrétion de notre présence favorisent souvent l'efficacité, la simplicité de la gestion administrative et la réduction des coûts.

- La rémunération de nos correspondants sous forme d'indemnités évitera enfin de mettre en place toute une gestion complexe et coûteuse des salaires requérant le savoir-faire de spécialistes salariés. Dans l'esprit du bénévolat, Solidarité Bidonvilles Madagascar dispense une indemnité et non un salaire à des collaborateurs en partie engagés dans une action de bénévolat. Le recrutement de ces travailleurs sociaux se fera donc de préférence auprès de personnes ayant atteint un certaine sécurité financière comme les retraités, les mères de familles mariées... et comme il a été dit ci-dessus, l'impossibilité de faire appel au bénévolat amènera les Responsables d'antenne à mettre en place un système d'indemnités et de couverture sociale raisonnables de manière à assurer à notre personnel la sécurité et une juste rémunération de leur travail.

- Dans l'esprit de Solidarité Bidonvilles Madagascar on s'efforcera donc d'éviter de créer des associations sur place, complémentaires des antennes, sauf si la survie de notre action est en cause ; si celles-ci ont leur avantage, elles amènent parfois à mettre en place une classe d'intermédiaires coûteuse qui peut fonctionner très vite, autant dans son propre intérêt que dans celui des personnes assistées. L'optique de « Parrainages » est de fonctionner toujours au maximum en bénévolat, avec le minimum de structures administratives et sociales, étant donné que le projet de Solidarité Bidonvilles Madagascar est fondamentalement un lien direct entre des familles de France et des familles pauvres du Tiers-Monde.

- Dans cette optique d'indépendance, le Responsable d'antenne s'efforcera, s'il en a les moyens, de disposer d'un petit local permettant aux familles de joindre l'Association et aux parrains/marraines, de rencontrer leur filleul lorsqu'il est difficile de les toucher chez eux sans éveiller les jalousies de l'entourage. La location d'un local, toujours modeste, à l'image de l'Association, a aussi l'avantage de préserver l'indépendance et l'autorité du Responsable par rapport aux correspondants qui sont parfois les seuls à savoir où habitent les familles parrainées ; cette connaissance pouvant conférer un pouvoir excessif aux travailleurs sociaux.

V - LES PARRAINS ET LES MARRAINES

- Chaque parrain ou marraine doit comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'un coup de cœur mais surtout d'un engagement à long terme, sérieux mais tout de même à la portée de toute personne convaincue et responsable. Chaque famille aidée est directement reliée à son parrain ou sa marraine de France avec l'aide d'un travailleur social, unique et responsable choisi par le Responsable d'antenne c'est pourquoi Solidarité Bidonvilles Madagascar est avant tout une communauté de parrains et marraines reliées à des familles du Tiers-Monde et non une association assurant un travail humanitaire global au nom de parrains et marraines anonymes par le biais de travailleurs sociaux. Il est fondamental de bien saisir cette particularité de « Parrainages », fondée sur le parrainage direct, pour que l'action collective de l'association ne se substitue jamais à celle des parrains et marraines. Dans cette optique et en forçant un peu les choses, on peut dire que chaque parrain ou marraine est l'association à lui tout seul et qu'il est engagé personnellement dans un projet de développement. L'association en tant qu'organisme est donc subordonnée à l'engagement individuel des parrains et des marraines et remplit les tâches que ceux-ci ne peuvent assumer directement étant donné leur complexité et l'éloignement des familles.

- En collaboration avec les parrains et les marraines « Parrainages » s'autorise donc à compléter leur suivi par des mesures appropriées en cas d'urgence, de nécessité ou tout simplement pour améliorer notablement son aide aux familles. Il n'est pas possible en effet de se contenter d'envoyer de l'argent alors qu'un problème (petit ou grand) non réglé, risque de détruire l'évolution positive de la famille que l'on aide. Sa résolution permet au contraire d'améliorer sensiblement, voire de sauver une situation compromise, c'est pourquoi une intervention commune du parrain ou de la marraine, du travailleur social et du responsable d'antenne, parfois même de toute l'association, peut s'avérer incontournable ; le parrain ou la marraine pouvant fort bien rester le maître d'œuvre de cette intervention. Dans cet esprit, ceux-ci sauront également informer à temps le Responsable d'antenne sur les situations dramatiques auxquelles ils ne peuvent seuls faire face et qui appellent le concours de l'association.

- On s'efforcera donc d'éviter le plus possible toute structure hiérarchique excessive au sein de Solidarité Bidonvilles Madagascar pour donner aux parrains et marraines la place de choix qui leur revient, tout particulièrement au sein de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration où ils seront toujours représentés et par le lien avec le correspondant ou collaborateur qui les aide à assurer le suivi de leur famille parrainée. Dans l'esprit du parrainage, ils pourront gérer directement ce parrainage, en assurant ce suivi par un lien direct avec le travailleur social, évidemment en accord avec le Responsable de l'antenne qui doit être informé et peut éventuellement coordonner les interventions pour éviter tout risque de confusion.

- Les parrains/marraines auront toujours à l'esprit que l'objectif de Solidarité Bidonvilles Madagascar est d'aider les membres de la famille parrainée à s'intégrer avec succès dans la société de leur pays et non de satisfaire leurs envies individuelles et superflues et encore moins le rêve de venir en France que la générosité de leurs parrains/marraines peut parfois susciter. Cette intégration doit se faire d'une façon harmonieuse et discrète sans favoriser d'une manière indécente et injuste la famille parrainée par rapport à son entourage ; l'objectif de « Parrainages » étant d'aider ces familles à retrouver leur place et leur autonomie au sein de leur communauté et non de faire des favorisés, source de jalousie et de conflit. C'est par leurs efforts que les familles parrainées doivent émerger de leurs difficultés et non par un apport extérieur excessif. Le Responsable d'antenne y veillera.

- Les parrains/marraines responsables en partie de ce projet éducatif et d'autonomie financière, s'efforceront d'assurer le suivi discret et bienveillant des familles, avec exigence au niveau de la gestion et de la scolarité. Le parrainage commande en effet le respect de certaines règles de base concernant sa gestion financière et son emploi. C'est pourquoi les parrains et marraines sont toujours autorisés à informer sur l'emploi des sommes versées en demandant les photocopies des livrets de banque où sont portés les financements ; il en est de même pour les certificats de scolarité.

- Ce minimum de contrôle étant respecté, ils doivent savoir que Solidarité Bidonvilles Madagascar n'agit nullement dans une optique de contrôle et d'encadrement strict des familles mais dans un esprit de confiance, ces mamans déshéritées ayant fait montre pour la plupart d'un courage exceptionnel. Il s'agit donc essentiellement de créer et de développer un climat d'amitié, voire familial dans certains cas, dans lequel prendra place tout naturellement ce suivi vécu alors comme un échange et une solidarité réelle.

- Les parrains et marraines comprendront alors tout naturellement que les différences de cultures, parfois profondes, demandent souvent une grande humilité et une grande ouverture d'esprit pour respecter et comprendre cette différence. Celle-ci ne permet pas en effet, de régler les problèmes des familles comme ils le souhaitent et que de toute façon, nous ne sommes pas là pour tout régler et surtout pas à notre manière. Chacun doit comprendre enfin que l'argent donné ne résout pas automatiquement tous les problèmes et qu'un véritable soutien psychologique, amical surtout, peut faire autant que l'aide matérielle, tout particulièrement auprès de mamans seules, éprouvées et souvent discréditées dans leur propre communauté. Le lien avec la famille parrainée est aussi une découverte qui en fin de compte, peut et doit leur apporter autant que ce qu'ils apportent.

- Les parrains et les marraines pourront visiter leur famille parrainée mais il leur est demandé expressément de garder une grande discrétion pour éviter les jalousies et de ruiner ainsi tout le travail accompli jusqu'alors. Il en est de même d'ailleurs pour le suivi habituel des familles qui doit se faire lui aussi avec beaucoup de discrétion, dans le respect des coutumes et surtout dans la durée car le mode de fonctionnement des familles est souvent très différent de celui des occidentaux, il est bon de se le rappeler.

VI – LES FAMILLES

- La raison d'être de Solidarité Bidonvilles Madagascar, c'est de venir en aide à des familles du Tiers-Monde en difficulté, notamment des mères en charge de famille, mais à ce niveau se pose le problème du choix des familles à parrainer. Il faut tenir compte du fait que l'Association est très peu représentée sur place et que ce suivi est parfois difficile si on veut que le projet éducatif et d'autonomie financière soit réalisable. Il faut donc que la mère de famille parrainée comprenne ce projet et en soit partie prenante ; là est au fond le critère fondamental de sélection des familles et des mamans même illettrées peuvent très bien le comprendre et s'y associer si elles en ont la volonté et l'intime conviction. Les moyens de Solidarité Bidonvilles Madagascar sont limités aussi une fois encore il ne lui est pas possible de tout faire, et encore moins tout de suite, c'est pourquoi notre Association veut travailler dans la durée, sur des bases bien définies et des objectifs limités et précis. L'oublier et vouloir tout résoudre c'est en fin de compte se condamner à la dispersion, au gaspillage et donc à l'inefficacité.
- On évitera donc de parrainer des familles dans la seule optique de subsistance matérielle. Les mamans parrainées sont informées par le travailleur social et par une lettre personnelle du Responsable, au moment du démarrage du parrainage, de l'esprit dans lequel cette aide leur est accordée et des règles auxquelles elles doivent strictement se conformer sous peine d'arrêt du parrainage comme dans le cas par exemple, de non scolarisation des enfants. S'il leur est laissée une réelle autonomie de la gestion du financement, celui-ci doit être cependant subordonné au projet de l'Association ; il ne doit pas par exemple être utilisé pour la construction de tombeaux, la dot d'une fille, le retournement des morts et autres coutumes, tout à fait respectables mais qui sortent du but de l'Association. Les parrains/marraines doivent y veiller.
- Les parrainages sont toujours d'un montant modeste et souvent à la limite de la suffisance pour mettre en place une scolarité et une vie décente, c'est pourquoi les mamans veilleront à ne pas agrandir leur famille par des naissances supplémentaires. Le parrain ou la marraine et le travailleur social auront donc à cœur de leur expliquer l'importance d'une contraception. Dans ce domaine, évidemment, l'Association est amenée à agir avec le plus grand tact.
- Les mamans choisies pour être parrainées sont dans la plupart des cas dans une extrême indigence ; tous les besoins essentiels d'une famille ont été progressivement abandonnés pour se concentrer sur la seule subsistance matérielle, celle de se nourrir pour survivre. C'est à ce niveau que le parrain ou la marraine prend en charge sa famille et va l'accompagner sur de longues années pour aider à remonter la pente et à avancer sur la voie de l'autonomie et d'une vie harmonieuse. Les besoins sont donc nombreux tant au niveau de la scolarisation que du logement, de la santé et des ressources financières... pourtant, cette prise en charge doit être progressive et constante, étalée dans la durée pour réussir. La maman en est l'acteur principal, ce qui exige de sa part de garder sa combativité pour faire face à ces défis, mais désormais elle n'est plus seule. Le parrain ou la marraine veillera donc à ne jamais prendre sa place en lui dictant ses choix ou en essayant de régler les difficultés au moyen d'apports financiers précipités et excessifs qui la transformerait en fin de compte en personne assistée. Elle est toujours et plus que jamais le chef de famille ; parrains et marraines doivent rester en second pour respecter sa dignité et son rôle . « Parrainages » ne fait qu'accompagner, il est essentiel de s'en souvenir. Dans cette optique, ne pourront être choisies que les mamans qui ont déjà une activité rémunératrice, aussi modeste soit-elle et n'ont pas sombré dans l'oisiveté.
- Les familles parrainées sont tenues d'apporter la contrepartie à l'allocation du parrainage, en s'engageant fermement dans le projet de l'Association. Celle-ci n'est pas anonyme puisqu'il passe par le parrain ou la marraine ; c'est pourquoi la famille parrainée est amenée à apporter toute sa collaboration au soutien du parrain et de la marraine, mais plus encore, de développer une relation réelle de solidarité et d'amitié ; faute de quoi ceux-ci peuvent finir par se décourager et par arrêter le parrainage étant donné que le contrat n'est pas rempli. L'anonymat n'est pas de règle à Solidarité Bidonvilles Madagascar, il s'agit d'un lien direct ; à la maman de le comprendre et de saisir pleinement sa chance par la qualité de son courrier et de tous ces échanges. Le projet de « Parrainages » n'est pas un projet d'assistantat mais un échange, un lien vivant.
- Le Responsable veillera enfin à ce que l'aide financière aux mamans soit toujours réalisée dans la plus grande confidentialité et qu'elle ne passe pas par les comptes des travailleurs sociaux ou d'organismes quelconques étrangers à « Parrainages ». Il sera donc nécessaire d'ouvrir un compte bancaire ou un livret d'épargne à chaque maman parrainée, compte dont elle sera la seule gestionnaire et qui représente pour beaucoup d'entre elles une réelle promotion. Si des situations exceptionnelles apparaissent, comme par exemple une maman qui dilapide le parrainage ou a des difficultés à le gérer correctement, la mère concernée sera mensualisée et le parrainage pourra être versé par le Correspondant qui assure le suivi de la famille, sur ordre évidemment du Responsable d'antenne et si possible d'une manière transitoire car l'objectif de l'association n'est pas d'assurer la gestion financière des parrainages à la place des mamans ; c'est à elles de le faire comme personne responsable et chef de famille. C'est donc un des critères fondamentaux de choix des familles.
- Malheureusement, certaines situations de détresse se solderont par le décès de la maman. Dans l'esprit de Solidarité Bidonvilles Madagascar, le décès une fois avéré, on s'efforcera d'éviter tout placement des enfants en orphelinat en faisant appel à la famille élargie ; un oncle, une grand-mère ou une tante... qui accepteront de reprendre les orphelins pourront bénéficier du parrainage et du soutien privilégié de l'Association. L'association a été fondée justement pour éviter le placement des enfants pauvres en orphelinat et même l'adoption par des familles étrangères occidentales.

VII - LES TRAVAILLEURS SOCIAUX , LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION

Solidarité Bidonvilles Madagascar fait appel à des travailleurs sociaux. Leur rôle est fondamental puisqu'ils sont les liens et les intermédiaires entre les parrains /marraines et les familles. Selon leur degré d'intégration dans l'esprit de bénévolat de l'Association, on pourra distinguer trois grandes catégories de personnel :

- Les intervenants : sans relation directe et contractuelle avec « Parrainages » mais fournissant un certain nombre de services et pouvant éventuellement proposer des familles à parrainer. Ils sont toujours bénévoles et peuvent être membres de Solidarité Bidonvilles Madagascar.

- Les correspondants : qui représentent le personnel de l'Association rémunéré sous forme d'indemnités et pouvant bénéficier de couvertures sociales si les finances de l'antenne le permettent. Ils sont reliés à l'Association par une Convention personnelle qui définit strictement leur rôle, leur modalité d'action et l'esprit dans lequel ils doivent travailler.

- Les Collaborateurs : qui acceptent une part de bénévolat dans l'association et sont à ce titre membres de Solidarité Bidonvilles Madagascar. Ils bénéficient toujours d'une indemnité conséquente, d'une part pour bénéficier eux aussi d'une rémunération minimum et d'autre part pour rester sous l'autorité du responsable d'antenne. Cette indemnité est cependant inférieure aux services rendus parce qu'ils travaillent en partie bénévolement. Eux aussi doivent s'engager à travailler dans l'esprit et les normes de « Parrainages » conformément à la Convention sur laquelle ils s'engagent également . Ils peuvent avoir une voie consultative au sein de l'Assemblée Générale.

- Avant toute embauche, le Responsable d'antenne leur expliquera les règles et l'esprit de l'Association ; ceux-ci seront précisés d'une manière détaillée dans une Convention qui après une période de probation, sera signée par le Responsable et le travailleur social. Le Responsable d'antenne aura à cœur de laisser à ces correspondants le temps de saisir en profondeur le programme de « Parrainages » et l'esprit dont ils sont les acteurs privilégiés mais en cas d'incompétence ou de manquement grave, le Responsable ne tardera pas à rompre le contrat. Le Responsable aura toujours à cœur de travailler dans un climat de confiance, de cordialité avec ces correspondants ou collaborateurs car il est en effet nécessaire que s'instaure une relation de grande qualité et une collaboration profonde entre le Responsable et son personnel pour que notre action se concrétise et que parrains et marraines se rapprochent de leurs filleuls.

- Au cas où plusieurs antennes seraient mises en place sur la même ville, on aura soin d'aligner les indemnités de façon à éviter les conflits et les rivalités.

- L'action des travailleurs sociaux requiert de leur part énormément de savoir-faire étant donné qu'ils vérifient scrupuleusement l'application des programmes et son respect par les familles et que par ailleurs ils ont fréquemment un rôle de conseiller et d'interprète auprès des mamans. Ils seront donc amenés à se déplacer fréquemment au foyer des familles parrainées pour garder avec elles un contact réel. Il leur faudra donc faire montre de fermeté et de beaucoup d'intelligence pour expliquer aux familles ce projet dont ils sont eux aussi responsables, tout en faisant preuve de patience et de compréhension envers les mères parfois illettrées. Evidemment, ils s'interdiront de faire pression sur les familles aidées mettant seulement en garde celles qui dévient, sur les conséquences du non-respect des engagements pris. Leur travail requiert donc de leur part un esprit d'une grande ouverture, de la générosité et bien sûr, de grandes qualités d'interprètes pour faire passer l'information aux familles françaises et étrangères.

- Les responsables des programmes de micro-crédits, responsables financiers, seront amenés à travailler dans une optique différente, étant donné qu'il ne s'agit plus vraiment d'un programme social mais d'une activité financière dans sa modalité, ce qui s'accompagnera, bien sûr, du plus grand respect envers les bénéficiaires. Là encore, les règles et l'esprit à suivre seront consignés dans une Convention signée par le Responsable et le Correspondant.

- Le Conseil d'Administration aura donc le soin de mettre par écrit les règles de base et l'esprit des Conventions proposées aux travailleurs sociaux et financiers ; celles-ci font partie de la Charte de Solidarité Bidonvilles Madagascar. Chaque Responsable complètera alors le texte de base en fonction des particularités de son antenne.

- Les parrains/marraines sont libres, bien sûr, de développer toute amitié qu'ils veulent avec les travailleurs sociaux mais ils auront à cœur de ne jamais les privilégier à outrance pour éviter évidemment, de déplacer une fois de plus l'action de Solidarité Bidonvilles Madagascar sur les classes moyennes et pour ne pas entraver l'action du Responsable d'antenne dans la nécessité de garder son indépendance et son autorité sur ces mêmes travailleurs qui sont avant tout son personnel et non celui des parrains et marraines. Il sera veillé scrupuleusement à l'application de ce point vital pour le bon fonctionnement de chaque antenne, afin d'éviter la confusion des consignes et des ordres donnés au personnel, d'éviter surtout de donner dans les pays aidés, un pouvoir indu aux correspondants et collaborateurs qui restent avant tout au service des familles et des parrains/marraines, sous l'autorité complète du Responsable d'antenne.

VIII - ACTIVITES ANNEXES ET PARTENARIAT

- Dans certains cas, Solidarité Bidonvilles Madagascar constatera que la mise en œuvre de son programme est difficile en raison du degré de dénuement des familles sur certains quartiers ou certains villages ; la mise en place de notre programme de scolarisation ou de formation, pour être réalisable, devra être complétée par des activités adjacentes (notions d'hygiène, programme de contraception, gestion du budget familial ou un crédit...). Comme il n'est pas dans les possibilités et la nature de l'association de tout faire, Solidarité Bidonvilles Madagascar sera amené à passer des accords de partenariat avec des associations travaillant à ses côtés.

- Ces accords seront consignés dans des Conventions dûment signées par les partenaires avec une clause de résiliation en cas de non-respect des engagements. Ces conventions pourront être proposées par le Responsable

«antenne mais comme elles engagent toute l'association, elles devront être présentées en Conseil d'Administration et recevoir son aval.

- Dans ce travail en partenariat, Solidarité Bidonvilles Madagascar veillera toujours à garder sa pleine indépendance et à éviter les confusions de façon à ce que son action ne soit pas détournée ou récupérée par un autre organisme. On s'interdira tout transfert de fonds de « Parrainages » sur le compte d'une autre association pour garder la transparence de notre comptabilité et surtout le plein contrôle de nos fonds. Exception faite pour des Associations membres de la fédération.

- Dans quelques cas, Solidarité Bidonvilles Madagascar pourra être amené à mettre sur pied quelques projets annexes, comme par exemple une école de soutien pour compléter la scolarité des enfants parrainés, un programme de formation professionnelle ou encore un atelier de broderie dans le cadre de son programme de micro crédits... mais ces réalisations garderont toujours un caractère exceptionnel et surtout une dimension modeste étant donné qu'il n'est pas dans la nature de Solidarité Bidonvilles Madagascar de se substituer à l'action des parrains. Il faudra toujours veiller à ne pas transformer l'action individuelle de l'association en une action anonyme et collective. Le président y veillera constamment.

- Solidarité Bidonvilles Madagascar a fait le choix de miser sur les ressources et la combativité des familles pauvres et surtout des femmes des Pays en Voie de Développement, c'est pourquoi l'Association ne mettra en place ou appuiera des projets complémentaires que lorsque la nécessité se fera sentir. L'expérience nous ayant souvent démontré qu'avec un niveau financier suffisant, les mamans règlent assez vite une bonne part de leurs problèmes et que les niveaux de santé, la qualité de l'hygiène, l'agrément du logement... sont très vite améliorés. Restons donc sur la priorité du financement par parrainages et micro crédits.

- Pour conclure, les responsables de l'association auront à cœur de garder toujours la spécificité de notre Association en développant essentiellement l'aide aux mamans en difficulté car les besoins sont innombrables et celles-ci sont souvent laissées pour compte de l'action humanitaire collective. Il ne faudra jamais diluer notre action dans un ensemble de programmes complémentaires et anonymes qui changeraient la nature de l'association. Ayons plutôt l'humilité de reconnaître que nous ne pouvons pas tout faire et que dans certains cas nous pouvons avoir besoin de partenaires. RESTONS NOUS-MEMES, nous avons tout lieu d'être fiers de ce que nous mettons en place, si nous le faisons avec rigueur, compétence et beaucoup de cœur.

IX - NOS VALEURS

- Etant amené à travailler dans les Pays en Voie de Développement, « Parrainages » entre en contact avec des civilisations parfois très différentes de la nôtre. Tous les membres de l'Association auront donc à cœur d'avoir le plus grand respect des valeurs de ces sociétés. A ce niveau, chaque membre doit savoir qu'il a beaucoup à apprendre tout en sachant qu'il faut parfois beaucoup de temps et d'humilité pour saisir de l'intérieur les valeurs d'autrui. Cet échange fait aussi partie de l'objectif de Solidarité Bidonvilles Madagascar.

- Le respect de cette règle fondamentale n'empêchera pas cependant l'association d'affirmer et même de promouvoir ses propres valeurs. En premier lieu on veillera à garder le caractère laïque de l'association, c'est-à-dire son optique non confessionnelle et apolitique afin d'éviter toute confusion entre notre action humanitaire et la promotion d'une confession religieuse ou d'un parti politique.

- On s'appliquera également à veiller rigoureusement sur l'égalité des chances données aux filles et aux femmes par rapport aux garçons et aux hommes ; les chances de promotion sociale des premières étant facilement sacrifiées dans des communautés en détresse. La promotion de la femme conditionne en effet tout l'avenir des enfants et donc du pays où le parrainage intervient.

- Naturellement, l'association organisera son programme dans le respect le plus complet de la liberté des mamans parrainées ; ce respect leur est dû quelles que soient leur ethnie, leur classe sociale, leur éducation et leur situation de veuve ou de femme abandonnée. Ce même respect leur est dû évidemment quels que soient leur niveau de culture et leur détresse.

- L'association a de toute évidence sa raison d'être dans cette volonté de solidarité envers les plus pauvres et donc en priorité envers les mères seules en charge de famille parce qu'elles sont les plus vulnérables. Cette solidarité saura se manifester parfois par une longue patience car la détresse laisse parfois des séquelles dramatiques que seuls beaucoup de compréhension et de savoir-faire permettent de surmonter.

- Dans cet esprit d'échanges, l'association s'efforcera de favoriser quand c'est possible et souhaité par les bénéficiaires, l'accès des enfants les plus doués et les plus intéressés, à la pratique de la langue française ; cet objectif est souvent possible dans les grandes villes, grâce à l'Alliance Française.

- Chaque acteur financier de l'association aura toujours à l'esprit que la plupart des familles parrainées vivent avec l'équivalent par jour d'un simple euro, soit la valeur de deux timbres ou d'un paquet de riz chez nous. C'est pourquoi la transparence financière la plus stricte de nos comptes sera de rigueur car elle est le seul moyen de prévenir le gaspillage et le détournement des fonds. L'association s'engage donc à rendre compte de chacun de ses actes financiers à chacun de ses membres, à ses donateurs et même à des tiers. La comptabilité particulière de chaque Responsable d'antenne ou de toute autre activité sera donc visée par le Trésorier et, en fin d'exercice, par des membres de l'Association, commissaires aux comptes. Le président et le trésorier veilleront à cette intégrité comptable tout particulièrement dans les opérations commerciales éventuelles de l'association ou celles qui se font en son nom. Ils vérifieront en plus de leur conformité aux règlements comptables, les opérations financières respectent bien toutes les normes de gestion propres à l'association.

- Solidarité Bidonvilles Madagascar respectera enfin la transparence fiscale la plus stricte en réservant les réductions d'impôts liées aux justificatifs fiscaux aux dons faits uniquement en faveur des familles parrainées, c'est-à-

dire nécessaires ; ces dispositions incontournables ayant pour but une fois de plus, de réserver l'intervention de l'association aux démunis et non aux classes moyennes des pays aidés.

- Il est enfin fondamental de comprendre que l'action de l'association est une action de développement même si les modalités d'application revêtent la forme d'une action individuelle et préférentielle, ce qui n'est pourtant pas le cas. Il ne s'agit pas en effet de se faire plaisir par quelques bonnes actions de solidarité, ce qui n'est pas mauvais ni contestable en soi, mais de participer à notre niveau à l'effort de développement des Pays en Voie de Développement, par une action auprès des démunis, des abandonnés, tout particulièrement les mères et les enfants.

CONCLUSION Tous les adhérents, amis, responsables d'antenne, donateurs, parrains et marraines... sont invités personnellement à prendre part à ce projet de développement et de solidarité directe. Chacun y trouvera beaucoup et plus que tout, le sourire des mamans et des enfants ayant retrouvé leur dignité, l'espoir et la joie de vivre. Cette charte à l'usage surtout des fondateurs d'antennes et des associations se référant à nos statuts, vise à assurer la cohésion de tous les membres de chacune de nos associations et de la fédération. Elle permettra de bâtir notre action sur des bases rigoureuses et claires, qui facilitent la cohésion, l'efficacité et l'enthousiasme.